

**2009/1577 - Création du conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 06/07/2009, p. 1244)

Rapporteur : Mme RABATEL Therese

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour la création du Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous soutenons toutes les actions qui permettent de progresser vers plus d'égalité. Force est de constater que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes reste malheureusement aujourd'hui encore un objectif. Ce combat permanent doit donc être poursuivi et doit être soutenu par les politiques.

Nous avons noté avec satisfaction la présence dans cette commission extramunicipale, des partenaires sociaux (salariés et patrons), cette participation nous paraît très positive et encourageante.

Nous regrettons cependant le côté trop restrictif de cette Commission. En effet, le problème des inégalités dépasse le clivage femme/homme, il se retrouve également face au handicap, face à la diversité, face à l'âge. Aussi aurions nous préféré tout simplement « un Conseil pour l'égalité ». Ce Conseil aux missions renforcées aurait ainsi pu passer du statut d'observatoire à celui de mettre en œuvre des actions permettant d'avancer concrètement vers plus d'égalité.

Dans le milieu professionnel de grandes entreprises, dans le milieu bancaire ou celui des télécoms on a déjà mis en œuvre des plans d'action allant dans ce sens : sensibilisation et formation des services RH, des recruteurs, modes de recrutement spécifiques et originaux.

Dans la configuration que nous appelons de vos vœux le « Conseil pour l'égalité » aurait pu permettre de mutualiser ces approches pour les rendre accessibles par exemple aux MPE Lyonnaises.

En l'état nous craignons que la création de ce Conseil ne soit que de l'affichage et soit donc plus une opération marketing qu'une action porteuse d'avancées concrètes et quantifiables. Nous espérons cependant nous tromper et l'avenir nous donnera tord.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur David, si après les philosophes stoïciens, vous aviez un philosophe épicurien à nous citer, j'en serais fort aise !

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, enfin ! Enfin ! La Ville de Lyon semble s'intéresser à l'égalité femmes-hommes !

Les décisions concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes ne datent pas d'hier avec, par exemple, en 1792, l'adoption d'une loi autorisant le divorce par consentement mutuel, et en 1836, avec une ordonnance organisant l'enseignement primaire pour les filles. Je ne vais pas vous faire tout l'historique, rassurez-vous, mais il est assez troublant que la Ville de Lyon ait attendu 2009 pour se pencher sur la question alors que partout ailleurs, qu'il s'agisse de l'Etat, de l'Europe, du Conseil régional, ce sujet est travaillé depuis de nombreuses années.

Je saisis l'occasion pour réaffirmer l'importance pour le Groupe politique « Ensemble Pour Lyon » du principe d'égalité en général et de l'égalité femmes-hommes en particulier.

Il s'agit pour nous d'une valeur à la fois fondatrice de notre démocratie et d'une grande modernité, porteuse d'avenir et d'espoir. Espoir d'une société meilleure qui n'accepterait plus les traitements différents en fonction de notre sexe, de notre âge, de notre religion, de notre origine, de nos convictions politiques ou de notre position sociale. Nous ne voulons pas d'une société où tout le monde serait pareil – ce serait tellement dommage - mais une société libre, juste et équitable où l'égalité des droits, d'objectif louable, serait devenu réalité.

Nous voterons donc favorablement ce rapport car nous soutenons les valeurs qu'il véhicule. Pour le reste, nous ne sommes pas certains que ce conseil soit la bonne façon de faire avancer l'égalité femmes-hommes.

- Pourquoi ne pas avoir simplement demandé à ce que le CLRD s'empare de cette question ? D'autant que le choix du prochain Président ou de la prochaine Présidente -qui sait ?- était une bonne occasion de replacer le sujet au cœur du débat. Pourquoi avoir décidé de laisser passer cette chance.

- Pourquoi créer une commission extra-municipale ? Cela impose un cadre légal plutôt rigide, ne concourant pas forcément à la réussite de ce Conseil. La loi prévoit, par exemple, que la liste de ces membres sera fixée par un arrêté municipal, c'est-à-dire par vous et par votre Adjointe, d'une façon assez peu participative.

- Comment comptez-vous articuler cette commission extra municipale avec, par exemple, la charte européenne qui date de plus de 10 ans, avec la délégation régionale aux droits de l'homme et à l'égalité mise en place par l'Etat ou avec d'autres instances existantes ?

Comment espérez-vous concilier l'inconciliable en nous affirmant que ce Conseil travaillera concrètement à la mise en œuvre de la « Charte européenne pour l'Égalité femmes-hommes dans la vie locale » et qu'elle coordonnera les actions engagées à Lyon dans le cadre de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, et de la journée internationale des femmes alors que dans le même temps, vous nous rappelez ce que prévoit la loi : une commission extra-municipale est un organe consultatif donc sans pouvoir, ni moyen opérationnel ?

Nous attendons des réponses précises à ces questions et sans doute, plus que des explications que vous nous fournirez, nous fonderons notre opinion sur les réponses concrètes que le fonctionnement et les résultats de ce conseil nous apporteront dans les mois et les années à venir.

Pour finir, peut-être est-ce inutile, je l'espère, mais dans le doute, je tiens à vous mettre en garde contre la tentation d'utiliser ce conseil comme un gadget de communication vous permettant de masquer l'absence d'intérêt, d'action et de résultats de la Mairie de Lyon sur ce sujet. Si tel devait être le cas, comptez sur nous pour dénoncer haut et fort cette politique de la coquille vide et de la poudre aux yeux sur un sujet si important pour nous.

D'ailleurs, vous remarquerez qu'en matière d'égalité hommes-femmes, mon Groupe et tout particulièrement mes Collègues féminines, ont choisi de rompre avec le politiquement correct, en me chargeant, moi, un homme, d'intervenir sur ce dossier... Je le dis sur le ton de la plaisanterie, Monsieur le Maire, mais je vous l'avoue, il est des fois où je me demande si l'égalité dont nous parlons dans ce rapport, cette égalité qui se fait ensemble, égaux et différents, les femmes avec les hommes, pour faire progresser la société toute entière, ne commence pas par des choses toutes simples, comme autoriser un homme à défendre le principe d'égalité femmes-hommes.

A se demander si, en définitive, ce n'est pas ensemble que tout devient possible...

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur David. Je demanderai à Mme Rabatel qu'elle vienne vous parler tous les lundis matins pendant deux heures de l'égalité femmes-hommes.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Nous ne pouvons que nous féliciter de l'action de Thérèse Rabatel, Adjointe au Maire à l'égalité des femmes et aux Temps de la ville, qui porte avec beaucoup de dynamisme cette délégation.

Monsieur David, je crois que la connaissance, des actes concrets vont se développer, en tout cas, sur notre ville. Et puis, je suis assez contente de vous entendre parler de cette façon-là de l'égalité femmes-hommes mais j'ai été très interrogative sur le peu de nombre de femmes présentées sur les listes des législatives de ces derniers temps. Mais de cela, nous n'en parlerons pas plus.

Les inégalités ont les mêmes racines : domination et exploitation. Que ce Conseil pour l'égalité femmes-hommes soit créé à Lyon montre combien notre ville attache de l'importance à ce que les discriminations, dont sont victimes les femmes, reculent enfin, à ce que les droits des Lyonnaises et des Lyonnais soient pareillement garantis dans leur travail, leurs salaires mais aussi dans la famille, l'accès aux soins, à la culture, au sport... C'est d'autant plus crucial dans une grande ville comme la nôtre où de nombreuses femmes connaissent la précarité que ce soit dans leur travail, commerces ou services constituant les principaux emplois sur notre territoire ou dans leur vie personnelle puisque beaucoup de femmes seules avec des enfants mais aussi des femmes retraitées, habitent notre ville.

Dénoncer les inégalités salariales, rendre visibles les violences faites aux femmes, ce n'est pas un combat d'arrière garde, ni un supplément d'âme. Porter l'égalité de droits entre les femmes et les hommes est une urgence de société, un enjeu de civilisation, une nécessité pour toute force politique qui veut transformer la société. Ce Conseil pour l'égalité, c'est aussi une reconnaissance de la place que tiennent les nombreuses associations, organisations syndicales de salariés et patronales qui s'engagent de plus en plus dans cette action d'égalité femmes-hommes sur les lieux de travail et ces associations qui dépensent une énergie considérable pour que cette valeur fondamentale qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes soit effective à Lyon et sur les lieux de travail, qu'ils soient privés ou publics.

Enfin, au quotidien, ce Conseil va mettre en réseau de nombreux acteurs de la lutte contre les discriminations et va contribuer à faire de Lyon une ville « égalitaire ». Il sera un point d'appui considérable pour la mise en œuvre de la « charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale » et nous permettra en retour, d'enrichir cette démarche au niveau européen si nous poussons les députés que nous venons d'élire à s'emparer de la clause de l'Européenne la plus favorisée pour en faire une grande cause. Alors, Sylvie, en avant !

L'égalité n'est pas une opinion, c'est un savoir qui s'apprend et se transmet. C'est donc avec plaisir que notre Groupe votera pour la création du Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon.

M. RABATEL Thérèse, Adjointe : Quelques mots de réponse à ce que j'ai entendu. Tout d'abord, la Ville de Lyon se préoccupe d'égalité, cela fait partie de ses valeurs fondamentales depuis plusieurs mandats. A l'heure actuelle, nous sommes en train de réfléchir à la transformation du GIPIV en GIPEV (Groupement d'Intervention Pour l'Egalité dans la Ville). Je plaide toujours pour que le critère de l'inégalité femmes-hommes soit un critère fondamental, les femmes représentant 52 % de la population, et même s'il y a 18 critères de discrimination officiels. Je considère qu'il y a des discriminations spécifiques aux femmes et que créer, pour la moitié de la population lyonnaise, voire plus de la moitié de la population lyonnaise, un Conseil spécifique pour l'égalité femmes-hommes me semble le minimum pour une grande agglomération comme

la Ville de Lyon ; ce qui n'empêche pas que ce Conseil prenne en considération les autres discriminations parce que les femmes sont touchées par plusieurs discriminations.

Pour ce qui est de la liste des personnes qui font partie du Conseil, un arrêté municipal peut en chasser un autre, c'est-à-dire que si on décide d'ouvrir plus largement le Conseil, cela ne posera aucun problème.

J'ai testé ce Conseil puisque ce Conseil a déjà eu 4 réunions depuis le mois de novembre. Je voulais voir si ce Conseil se justifiait. C'était une demande des associations qui sont très intéressées par les échanges. Une partie des associations ne se connaissent pas toujours si bien que ça d'ailleurs entre elles, parce qu'elles ont chacune des entrées qui sont différentes sur le sujet de l'égalité femmes-hommes. Et donc, le test que j'ai fait depuis le mois de novembre a montré vraiment l'intérêt de ce Conseil. Les discussions sont très dynamiques, il y a une grande richesse humaine et intellectuelle qui se développe dans ce Conseil. Donc je ne me fais aucun souci sur le fait que dans l'avenir, ce Conseil pourra développer des propositions, des échanges, de la mise en cohérence, tout ce que je recherche parce que je considère toujours qu'un travail d'élu(e), c'est un travail qui doit se faire en équipe et qu'on est toujours beaucoup plus intelligent à plusieurs que tout seul.

Il m'a semblé très important d'officialiser aussi ces réunions et de ne pas les faire en catimini. Je trouvais cela beaucoup plus correct. J'ai associé dès le début, comme vous l'avez dit, les 9 arrondissements, tous les partenaires sociaux... Ce qui me semble très important parce que les entreprises, aussi bien du point de vue des salariés que des chefs d'entreprise, sont bien entendu un des grands lieux de l'égalité femmes-hommes ou des inégalités par rapport aux salaires, à l'emploi, etc... J'associe aussi des chercheurs : la Ville de Lyon a, par exemple, un centre de documentation et de recherche universitaire, le centre Louise Labé, qui est réputé en France ; il y en a deux en France, un à Paris, un à Lyon. Donc des chercheurs universitaires sont associés. Il y a dans ce Conseil des hommes et des femmes. Les hommes, bien sûr, sont moins nombreux mais il y a quand même un arrondissement qui a délégué à un homme pour ce Conseil. Il y a aussi des chercheurs qui sont des hommes. Il y a des représentants syndicaux qui peuvent être des hommes. Donc il y a des hommes ET des femmes. Et je dis toujours que l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est à la fois « égaux et complémentaires » :  $a = b$  et  $b = a$ , puisque nous sommes quand même différents. Je ne dis pas  $a = b$  parce que cela pourrait donner l'impression d'une petite différence de supériorité entre les uns et les autres !

Par rapport au CLRD, je considère que le CLRD doit travailler sur les questions d'égalité d'une façon très large. J'ai dit tout à l'heure que pour ce qui était des femmes, il y a des spécificités toutes particulières. Les sujets traités sont différents : le CLRD ne s'est jamais emparé du 8 mars, ce que je comprends tout à fait, ni du 25 novembre qui est la journée internationale contre les violences faites aux femmes, ni de la préparation du plan d'actions pour la signature de la « Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ». Encore une fois, qu'une grande ville comme Lyon fasse un effort tout particulier sur la question de l'égalité femmes-hommes, ce n'est quand même pas du luxe au XXI<sup>e</sup> siècle, en 2009.

Par rapport au CLRD, les invités sont aussi différents, en particulier avec les partenaires sociaux ; c'est une entrée très novatrice.

J'espère en faire la démonstration, mais je pense que j'ai déjà commencé à le faire avec le premier 8 mars de ce mandat et par d'autres actions qui vont être développées sur la Ville. J'espère que l'on verra que ce Conseil est loin d'être une « coquille vide », un « machin » supplémentaire, mais vraiment un organe très important pour mettre en avant les valeurs de la Ville et construire ses actions..

M. LE MAIRE : Madame Rabatel, M. David sera invité, bien évidemment ?

Mme RABATEL Thérèse : Bien sûr !

M. LE MAIRE : On verra si c'est un disciple fidèle !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?  
Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme de Lavernée a voté contre.)

(Adopté.)